

Bon de commande

Chèques Emploi Service Universel «CESU Retraité»

Spécifiques pour retraités parents d'enfants handicapés

à retourner impérativement à
AFEH - 8, rue Brillat Savarin – 75013 PARIS
Renseignements au 01.58.10.15.00

**Tout dossier incomplet sera
automatiquement renvoyé**

Lors de votre première commande, n'oubliez pas de joindre les photocopies:

- de la carte d'invalidité (ou carte mobilité inclusion) ou de la notification de la CDAPH
- du titre de pension ou autre justificatif de la qualité de retraité.

Le «CESU retraité» est destiné aux retraités, parents d'un enfant handicapé (enfant ou adulte) pour la garde occasionnelle ou l'accompagnement de l'enfant handicapé, dès lors que le **retraité demandeur est adhérent à au moins l'un des trois organismes : AFEH, La Mutuelle Générale ou Tutélaire.**

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

N° de téléphone :/...../...../..... Mail (1):@.....

(1) adresse mail à renseigner obligatoirement pour toute commande de e-cesu

Date de naissance :/...../..... Date de mise à la retraite :...../...../.....

PTT (avant 1990)

groupe La Poste

groupe Orange

Autres

Nom et prénom de la personne handicapée :

Numéro adhérent AFEH (2) [] [] [] [] [] [] [] [] ou Non adhérent

Numéro adhérent LMG (2) [] [] [] [] [] [] [] [] ou Non adhérent

Numéro adhérent Tutélaire (2) [] [] [] [] [] [] [] [] ou Non adhérent

Nombre de chèques (3) [] [] [] **17 euros le chèque** Titres papiers **E-CESU***

* renseigner obligatoirement l'adresse mail plus haut

Ci-joint un chèque de 17 € X = € Libellé à l'ordre de l'AFEH

(2) à compléter obligatoirement pour chaque organisme ou préciser si « non adhérent » ; l'appartenance détermine l'origine et le nombre de chèques gratuits

(3) 60 chèques maximum par an auxquels s'ajoutent des chèques gratuits offerts par les partenaires.

Pour 3 chèques achetés :

- 1 chèque gratuit si vous êtes adhérent à un des organismes partenaires
- 2 chèques gratuits si vous êtes adhérent à deux ou trois des organismes partenaires

CALENDRIER DES COMMANDES

Date limite de réception du bon
de commande à l'AFEH

1^{er} février

1^{er} avril

1^{er} juin

1^{er} août

1^{er} octobre

1^{er} décembre (édition année suivante)

Envoi des CESU

**2^{ème} quinzaine
après la date limite
de réception du
bon de commande
à l'AFEH**

Attention

**Les chèques ne sont valables que sur
l'exercice en cours (date de validité
sur chaque chèque).**

**Les chèques dont la validité est
dépassée pourront être échangés
jusqu'au 28 ou 29 février de l'année
suivant le millésime d'émission.**

AFEH - Association des Familles d'Enfants Handicapés et leurs amis
Siège social : 8 rue Brillat Savarin, 75013 Paris - Tél : 01 58 10 15 00 - www.afeh.net
Association loi 1901 - SIREN 381 470 749

Les informations recueillies dans le présent document, ou contenues dans les pièces demandées, ont pour finalités la gestion et l'exécution de la prestation. Elles donnent lieu à exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, en adressant un courrier simple au siège de l'association (AFEH - 8 rue Brillat Savarin - 75013 Paris).